



N° 12-3-2

SAISON 12-13

**DEMANDE DE MUTATION EXCEPTIONNELLE****VOLET N° 1** du 1<sup>er</sup> juillet au 31 mars 2013 inclusCe volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.  
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

TARIF :

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation.

Date de réception :  
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :**Informations joueur**

**1**

Nom  Prénom  Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance  Classement ou n°  Pts  N° de licence  Sexe

Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement?  Oui  Non Si oui, dans laquelle

**Association ou pays quitté****Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation**

Intitulé

De la ligue

Numéro

Intitulé

Contact mail

De la ligue

**Informations critérium fédéral 2011/2012****Avis**

Participation  Oui  Non

Niveau lors du dernier tour

Ligue recevante  date

Fédération  date

Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

**Indemnité de formation**

Année de naissance

Classement 2012/2013

Nombre de points

Valeur du point (Voir en bas de page)

Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

**Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence  est muté(e) en date du

au club de  Ligue



N° 12-3-2

SAISON 12-13

**AVIS DE MUTATION****VOLET N° 2** du 1<sup>er</sup> juillet au 31 mars 2013 inclus

Ce volet doit être adressé à l'association quittée par pli recommandé (Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom  Prénom  N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue

**Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"



Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2012-2013.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

Messieurs	N° 1 à 20 34,90 €	N° 21 à 100 24,00 €	N° 101 et plus 20,70 €	17 et plus 18,50 €	13 à 16 13,10 €	11 à 12 8,80 €
Dames	N° 1 à 20 28,40 €	N° 21 à 100 19,70 €	N° 101 et plus 17,50 €	13 et plus 15,30 €	9 à 12 12,00 €	7 à 8 7,60 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16